

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE FERROMOLYBDÈNE ORIGINAIRE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**

2008/08. Conformément au règlement (CE) n° 83/2008 du Conseil du 21/01/2008 (JOUE L26 du 30/01/2008) les mesures antidumping sur les importations de ferromolybdène, relevant du code NC 7202 70 00 et originaires de la République Populaire de Chine sont abrogées.

Ce règlement entre en vigueur le 31/01/2008.